

Secrétariat Général

Délégation Générale aux Relations Internationales

2025 DGRI 11 Subventions (72.400 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vous propose de subventionner 14 associations pour leurs projets, au titre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris. Ces projets de dimension internationale, qui répondent aux priorités thématiques et géographiques de la Ville de Paris, sont pour l'essentiel portés par des structures parisiennes et/ou s'inscrivent dans une volonté de dialogue entre les cultures. Les subventions proposées, pour un montant total de 72 400 euros, se répartissent ainsi :

- **CA E LA** : pour la 18^e édition du festival Parfums de Lisbonne, qui favorise les échanges culturels entre la France et le Portugal depuis 2007. En mêlant arts vivants, cinéma, littérature et rencontres, il contribue à renforcer les liens entre les deux pays.
Montant de la subvention proposée : 2 000 euros
- **CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE (CIM)** : pour l'organisation de formations, qui se tiendront à Kampala en septembre 2025, précédées de consultations en ligne des membres du CIM (qui compte plusieurs structures parisiennes) et des partenaires africains membres du CAM- Conseil africain de la Musique. Les formations porteront sur le réseautage, le plaidoyer et la structuration de l'écosystème musical africain. Elles seront animées par des experts du CIM et des acteurs locaux.
Montant de la subvention proposée : 4 000 euros
- **ECRANS DE LA PAIX** : pour la poursuite de leurs actions, notamment l'organisation de projections de films dans des camps de réfugiés ou des villages en partie détruits par des conflits en Tanzanie et en Arménie sous la forme itinérante mais aussi en Jordanie au profit des populations syriennes et palestiniennes ayant fui les conflits.
Montant de la subvention proposée : 6 000 euros
- **FETART** : pour le festival de la jeune photographie européenne Circulation(s), qui fête ses 15 ans en 2025, du 5 avril au 1^{er} juin. Pour

cette édition, le Centquatre-Paris accueillera 23 jeunes photographes européens, avec un focus sur la Lituanie. Des expositions, des événements, et un week-end dédié aux professionnels seront proposés pour tous les publics.

Montant de la subvention proposée : 5 000 euros

- **FONDS FANAK** : pour soutenir deux de leurs programmes : « Ana Houna », dispositif de soutien aux structures artistiques et culturelles engagées dans l'accompagnement d'artistes en exil proches des zones de conflit (hébergement, mise à disposition d'espaces de travail ou conseil administratif pour des périodes courtes allant de 3 à 6 mois) ; et « Fonds Zodeh », qui s'adresse directement aux équipes artistiques et culturelles (artistes, collectifs, etc.) du monde arabe et vise à accompagner leur structuration.

Montant de la subvention proposée : 7 000 euros

- **JANGADA** : pour le 27^e Festival du cinéma brésilien de Paris, le plus ancien et le principal événement consacré à la culture brésilienne en France, alors que 2025 sera marquée par la Saison culturelle France-Brésil. À travers une programmation constituée d'œuvres pour la plupart inédites, de films grand public aussi bien que de documentaires, le Festival propose à une grande diversité de spectateurs, un voyage au cœur du pays et des rencontres avec des figures du cinéma brésilien. Cette année, le festival a développé un volet professionnel afin de favoriser les collaborations et co-productions entre les deux pays.

Montant de la subvention proposée : 4 000 euros

- **LA LOUVE AIMANTÉE** pour permettre la seconde phase (valorisation) d'un projet de création artistique (photos, vidéo, danse, chant, arts numériques, mode, etc.) réalisé en 2024 avec des femmes travaillant sur l'île d'Idjwi, en RDC. Cette seconde phase consiste en une tournée de projections-débats autour du film chorégraphique réalisé dans le cadre du projet avec les femmes congolaises. Cette tournée dans les pays limitrophes au lac Kivu (Rwanda, Burundi, RDC et Congo), hors zones de conflits, vise à sensibiliser le public à la préservation de l'eau du lac, en état de pollution avancée, à travers le médium artistique, tout en favorisant l'émancipation via la mise en lumière des femmes ayant participé au projet.

Montant de la subvention proposée : 4 000 euros

- **LA PLUME NOIRE** : afin de permettre l'organisation de deux jours de rencontres culturelles pour le 30^e anniversaire de l'association, les 20 ans du Prix Senghor de la littérature francophone, qui récompense des primo écrivains francophones, et qui donnera lieu cette année à la 1^{ère} édition du Prix Senghor des lycéens. Ce dernier s'appuie sur la participation de classes de Guyane, du Québec, du Mali et de Belgique.

Montant de la subvention proposée : 6 400 euros

- **LES ARTS VOYAGENT** : pour un concert hommage à Cesária Évora au Théâtre de la Ville, dans la continuité de l'exposition photographique qui lui est dédiée du 28 avril au 2 juin 2025 sur les Berges de Seine, et des célébrations du 50^e anniversaire de l'indépendance du Cap-Vert.
Montant de la subvention proposée : 5 000 euros
- **MAISON DES CULTURES DU MONDE** : pour le 28^e Festival de l'Imaginaire permettant de découvrir de grands maîtres de la tradition et de jeunes artistes émergents dans les domaines de la musique, de la danse et des performances rituelles, dans le but de partager avec le public la richesse des formes d'expression culturelle dans le monde. A travers une programmation pluridisciplinaire mettant en avant des artistes des quatre coins du monde, le festival de l'Imaginaire participe à faire vivre ces cultures venues d'ailleurs, peu diffusées en Europe et méconnues du grand public. L'édition 2025 du festival se déroulera du 13 au 22 juin à Paris, Montreuil, Aubervilliers et Vitry.
Montant de la subvention proposée : 4 000 euros
- **SALON DU LIVRE AFRICAIN** : pour sa 4^e édition, le Salon du Livre Africain de Paris s'est installé à la Halle des Blancs-Manteaux et a mis à l'honneur le Cameroun et le Brésil. Avec pour thème "Voyages en diaspora", l'événement a réuni 300 auteurs et 80 éditeurs pour présenter les dernières nouveautés littéraires africaines. Des conférences, des rencontres et des ateliers ont également été organisés sur trois jours, ouverts à tous gratuitement.
Montant de la subvention proposée : 3 500 euros
- **THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE** : pour la 12^e Biennale internationale des arts de la marionnette (BIAM) qui se déroule du 13 au 28 mai 2025, avec une soirée d'ouverture au Mouffetard-CNMA (Centre National de la Marionnette) le 28 avril. Quatre compagnies étrangères, venues de Slovénie, Etats-Unis d'Amérique, Norvège et de République Tchèque sont invitées pour une dizaine de représentations au Mouffetard-CNMA et au Théâtre Silvia Monfort ainsi que dans plusieurs théâtres franciliens.
Montant de la subvention proposée : 6 500 euros
- **THEATRE DE LA VILLE** : pour l'organisation de Chantiers d'Europe, dont l'édition 2025 continue à célébrer la libre circulation des idées et des artistes à travers une programmation multidisciplinaire dans les théâtres et l'espace public. Un réseau des places est activé en partenariat européen avec l'Italie (Florence et Rome), la Roumanie (Sibiu), la Portugal (Lisbonne, Porto), les Pays-Bas (Amsterdam), la Turquie (Istanbul). Les actions s'appuient aussi sur les diasporas présentes à Paris en les associant aux événements organisés dans le cadre des chantiers d'Europe. Le lien avec l'Afrique sera maintenu lors de cette édition.
Montant de la subvention proposée : 8 000 euros

- **L'USAGE DU MONDE AU 21^E SIECLE** : pour l'organisation de résidences d'artistes cinéastes réfugiés ou en exil à la Cité Internationale des Arts et aux Récollets. Ce programme, soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Ville de Paris et le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), vise à soutenir la création cinématographique en offrant un espace de travail, un accompagnement artistique et juridique.
Montant de la subvention proposée : 7 000 euros

En raison du calendrier de candidatures, d'instruction et d'arbitrage, plusieurs projets n'ont pas pu être soumis au vote du Conseil de Paris avant leur réalisation.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets pour Paris et les Parisiens sur le plan culturel et international, ainsi que pour l'action internationale de la Ville de Paris, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DGRI 11 Subventions (72.400 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Ca e La (n° SIMPA 21662 – dossier 2025_03620), dont le siège se situe 8 rue Auguste Blanqui, 94400 Vitry sur Seine, pour la 18e édition de son festival Parfums de Lisbonne à Paris et Lisbonne.

Article 2 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Conseil international de la musique (n° SIMPA 192057 – dossier 2025_05626), dont le siège se situe 1 rue Miollis, 75015 Paris, pour son projet de formation en Ouganda.

Article 3 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Écrans de la paix (n° SIMPA 187485 – dossier 2025_05277), dont le siège se situe 19 rue Béranger – 75003 PARIS, pour ses actions en Tanzanie, Arménie, Jordanie, et en Syrie.

Article 4 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Fetart (n° SIMPA 16951 – dossier 2025_07299), dont le siège se situe 121 rue de Charonne, 75011 Paris, pour la 15e édition du festival Circulation(s) à Paris.

Article 5 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association Fonds Fanak (n° SIMPA 194380 – dossier 2025_06025), dont le siège se situe 2 rue Michel de Bourges, 75020 Paris, pour ses programmes internationaux « Ana Houna », et « Zodeh ».

Article 6 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Jangada (n° SIMPA 27101 – dossier 2025_07779), dont le siège se situe 1 rue d'Eupatoria, 75020 PARIS, pour la 27° Festival du cinéma brésilien de Paris.

Article 7 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association La Louve aimantée (n° SIMPA 84821 – dossier 2025_06525), dont le siège se situe 20 rue Edouard Pailleron-MVAC, 75019 PARIS pour le rayonnement de son projet au Rwanda, Burundi, République du Congo et Congo.

Article 8 : Une subvention de 6 400 euros est attribuée à l'association La Plume noire (n° SIMPA 21166 – dossier 2025_06528), dont le siège se situe 17 rue du Docteur Jacquemaire Clémenceau, 75015 Paris, pour son évènement à l'occasion des 30ans de l'association et des 20 ans du Prix Senghor à Paris.

Article 9 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Les arts voyagent (n° SIMPA 206310– dossier 2025_06853), dont le siège se situe 8 avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris pour un concert hommage à Cesária Évora à Paris.

Article 10 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Maison des cultures du monde (n° SIMPA 16351 – dossier 2025_05974), dont le siège se situe 101 boulevard Raspail, 75006 Paris, pour le 28e Festival de l'Imaginaire à Paris.

Article 11 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Salon du livre africain (n° SIMPA 197393 – dossier 2025_04678), dont le siège se situe 12 rue de Tournon, 75006 Paris, pour sa 4ème édition à Paris.

Article 12 : Une subvention de 6 500 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Marionnette (n° SIMPA 53761 – dossier 2025_06915), dont le siège se situe 73 rue Mouffetard, 75005 Paris, pour la 12e édition de la Biennale internationale des arts de la marionnette (BIAM) à Paris.

Article 13 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville-Sarah Bernhardt (n° SIMPA 52341 – dossier 2025_07109), dont le siège se situe 16 Quai de Gesvres- 2 Place du châtelet, 75004 Paris, pour l'organisation de Chantiers d'Europe 2025.

Article 14 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association l'Usage du monde au 21e siècle (n° SIMPA 180565 – dossier 2025_04373), dont le siège se situe 41 rue des Martyrs, 75009 Paris, pour son action à Paris.

Article 15 : La dépense correspondante de 72 400 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2025 et

suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Article 16 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions avec ces associations.